



# Compte-rendu

**Réunion du Comité Syndical  
du 28-03-2011 - 17h30**

**L'An Deux Mil Onze, le 28 Mars**, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Chinon, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE J.P.

**Date de convocation du Comité** : 17.03.2011

**Etaient présents** : (cf liste jointe)

**Membres en exercice** : 77

**Membres présents** : 50

**Nombre de suffrages exprimés** : 55

**Secrétaire de séance** : Mme N. SENNEGON

[Délibération N° 2011-06 : Vote du compte administratif Année 2010](#)

[Délibération N° 2011-07 : Affectation du résultat de l'exercice 2010](#)

[Délibération N° 2011-08 : Approbation du compte de gestion 2010](#)

[Délibération N° 2011-09 : Vote du Budget 2011](#)

M. DUVERGNE commente :

- Le Compte Administratif 2010 et la proposition de budget 2011 (1)
- Les résultats de l'exercice 2010 (2 tableaux extraits du compte de gestion 2010) (1)
- L'affectation du résultat de l'exercice 2010 (1)
- La présentation générale du compte administratif 2010 « Vue d'Ensemble avec report résultat exercice N-1 » (2)

(1) documents joints à la convocation

(2) document distribué en séance

Lors de cette présentation, il est précisé entre autres les points suivants :

### **Dépenses d'exploitation**

#### **Cpte 6135 : locations mobilières (photocopieur et serveur téléphone)**

En 2010, pas de frais de location pour le photocopieur (maintien d'une année du matériel en place). Début 2011, un nouveau matériel a été installé : location de 4 ans avec option d'achat.

#### **Cpte 617 : Etudes et recherches**

La somme budgétée en 2011 correspond aux missions d'Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation :

- ✚ Du marché de collecte et d'exploitation du centre de tri
- ✚ Du marché d'exploitation de l'Usine de Valorisation Energétique

Ces missions vont permettre de préparer techniquement et juridiquement les appels d'offres (aide à l'établissement du cahier des charges – analyse des offres) et ceci afin d'éviter tout recours contentieux.

#### **Chapitre 012 : Charges du personnel**

L'augmentation en 2011 est due principalement au fait que le Syndicat réglera jusqu'à fin Avril 2011 le salaire de Mme F. DEPIERRE (période de congés de maternité). En recette d'exploitation, le remboursement par les assurances des salaires versés à cet agent est inscrit au compte 6419

#### **Cpte 654 : Pertes S/ créances irrécouvrables (N.V.)**

Facturation d'apports des professionnels en déchèteries admis en non valeurs

#### **Cpte 658-0 : Charges diverses et Cpte 022 : Dépenses imprévues**

Lignes budgétaires permettant d'inscrire une partie du fonds de roulement.

Mme MARTIN s'interroge sur la légalité d'inscrire un crédit budgétaire à un compte sachant qu'il ne sera pas dépensé.

M. DUVERGNE répond que cette façon de procéder est faite depuis de nombreuses années et ceci en parfaite transparence avec les services de la Trésorerie Principale. Elle n'a jamais soulevé d'objection de leur part ni de la part du contrôle de légalité.

#### **Cpte 658-9 : Communication**

La refonte du site internet n'a pas été entamée en 2010, d'où un écart entre les prévisions et les réalisations 2010.

#### **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

La somme budgétée en 2011 correspond à de l'autofinancement (cf. : recettes d'investissement chapitre 021)

#### **Recettes d'exploitation**

##### **Cpte 7061 Apports extérieur Centre de Tri**

Depuis Janvier 2011, les emballages et les journaux magazines de la Communauté de Communes du Val de l'Indre ne sont plus triés au Centre de Tri de CHINON : baisse des recettes pour 2011.

##### **Cpte 758-0 Contribution des communes**

Le montant inscrit correspond à la proposition faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires : hausse du coût à l'habitant de 3 % avec mutualisation des garde-corps des déchèteries. La hausse globale des contributions proposées (OM + déchèteries) sera de 0 % pour 2011 notamment grâce aux nouveaux prix du marché des déchèteries

Mme MARTIN s'interroge sur la hausse de 3 % adoptée en 2010 : Vu le résultat de l'exercice, cette hausse était-elle justifiée ?

M. DUVERGNE répond que les budgets ne sont que des prévisions. Pour 2010, il était difficile de prévoir, par exemple, la hausse des coûts de reprise des matériaux qui ont permis de dégager des recettes supplémentaires.

#### **Dépenses d'investissement**

##### **Cpte 2181-1 : Immobilisations générales, agencements divers**

Garde corps déchèteries : Un décret va paraître prochainement rendant les garde-corps obligatoires en 2012 ainsi que d'autres mises aux normes pour les déchèteries.

##### **Cpte 2315-2 Installation technique industrielle – travaux liés à l'audit**

Le crédit inscrit au budget 2011 permettra d'autofinancer une partie des travaux indispensables pour pérenniser l'U.V.E. suivant les conclusions à venir de l'audit (fin avril 2011).

**Après cette présentation des différents documents budgétaires, le Comité Syndical arrête les délibérations suivantes**

#### **Délibération sur le Compte Administratif 2010**

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. C. RABOIN., Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par J.P. DUVERGNE, Président, Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	28 715.47			828 237.44	28 715.47	828 237.44
Opérations de l'exercice	481 497.02	465 773.48	7 915 723.88	8 397 286.35	8 397 220.90	8 863 059.83
<b>TOTAL</b>	<b>510 212.49</b>	<b>465 773.48</b>	<b>7 915 723.88</b>	<b>9 225 523.79</b>	<b>8 425 936.37</b>	<b>9 691 297.27</b>
Résultat de clôture	44 439.01			1 309 799.91		1 265 360.90
Restes à réaliser	376 300.00	357 000.00			376 300.00	357 000.00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>420 739.01</b>	<b>357 000.00</b>		<b>1 309 799.91</b>	<b>376 300.00</b>	<b>1 622 360.90</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>63 739.01</b>			<b>1 309 799.91</b>		<b>1 246 060.90</b>

**SMICTOM du Chinonais** • Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

24 place Jeanne d'Arc • B.P. 203 • 37502 CHINON CEDEX

Tel. 02 47 93 22 05 • Fax. 02 47 93 05 87

[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le vote a lieu à main levée

- Le Compte Administratif 2010 est approuvé à l'unanimité

### **Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 1 309 799,91 €**

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		828 237,44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		122 700,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>481 562,47</b>
	<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2010</b>		<b>1 309 799,91</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2010</b>		<b>1 309 799,91</b>
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		63 739,01
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		1 246 060,90
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2010</b>		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

**VOTE** : A l'unanimité, le Comité Syndical accepte d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme susvisé.

### **Délibération sur le compte de gestion 2010**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. J.P. DUVERGNE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Délibération sur le Budget 2011**

Le budget 2011 s'équilibre en dépenses et recettes aux sommes de :

- 9 469 332,90 € en section d'exploitation
- 1 270 739,01 € en section d'investissement

### **Vote**

Aucun élu ne sollicitant le vote à bulletins secrets, le vote du budget 2011 (établi avec une hausse de 3% sur le coût à l'habitant de la contribution des communes et des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères + mutualisation des garde-corps des déchèteries) a lieu à mains levées

Résultat du vote : ➔ le budget 2011 est adopté à l'unanimité

## *Délibération N° 2011-10 : Contributions des communes et des communautés de communes – Exercice 2011*

1°) Contribution des communes et des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés / COÛT à l'HABITANT 2011

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la grille de répartition suivante pour le calcul de la contribution des communes et des communautés de communes pour l'année 2011

		<u>POUR MEMOIRE grille 2010</u>	<u>Propositions Grille 2011</u>	
coef.	Freq.collecte / semaine	coût HT € à l'Habitant	coût HT € à l'Habitant + 3%	
1	1	58,65	60,41	(+ TVA 5,5%)
1,2	2	70,38	72,49	
1,3	3	76,25	78,53	
1,4	4	82,11	84,57	
1,5	5	87,98	90,62	

A noter :

- les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)
- La contribution 2011 sera calculée avec les nouveaux chiffres de l'INSEE « Population totale » en vigueur à compter du 01.01.2011

Périodicité de facturation

- ✚ En Janvier (ou Février) : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente
- ✚ En Juillet : 2<sup>ème</sup> acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours (déduction faite du 1<sup>er</sup> acompte).

**SMICTOM du Chinonais** • Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

24 place Jeanne d'Arc • B.P. 203 • 37502 CHINON CEDEX

Tel. 02 47 93 22 05 • Fax. 02 47 93 05 87

[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

2°) Contribution des communes et des communautés de communes Exercice 2011 pour l'exploitation des déchèteries

Il convient d'arrêter les montants estimatifs annuels suivants (en concertation avec les communes et les communautés de communes concernées) :

Collectivités	déchetteries	Prévisions B.P. 2010	Prévisions 2011 Propositions (2)
C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit La Forêt	déchèterie de CHINON	220 846	185223
C.C. du Pays de Richelieu	Déchèterie de RICHELIEU	173 339	139791
C.C. du Pays d'Azay le Rideau	Déchèterie d'AZAY LE RIDEAU + déchèteries satellites de SACHE et RIVARENNES	336 552	287 640
C.C. de la Rive Gauche de la Vienne	Déchèterie de la ROCHE CLERMAULT	73 090	72 666
C.C. du Bouchardais	Déchèterie de l'ILE BOUCHARD	180 601	136 968
C.C. de Ste Maure de Touraine	Déchèterie de NOYANT DE TOURAINE et déchèterie satellite de PORTS SUR VIENNE	307 064	228 988
C.C. Touraine Nord Ouest (LANGAIS – MAZIERES DE TOURAINE et CINQ MARS LA PILE)	Déchèterie de CINQ MARS LA PILE	134 867	130 910
AVOINE – BEAUMONT EN VERON – HUISMES – SAVIGNY EN VERON	Déchèterie de SAVIGNY EN VERON (1)	173 683	179 666

(1) Somme globale à répartir entre les communes au prorata de leur population

(2) propositions envoyées par mail en novembre 2010 dans chaque collectivité.

Périodicité de facturation

- ✚ 1<sup>er</sup> acompte demandé en Avril = 40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessus
- ✚ 2<sup>ème</sup> acompte = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessus
- ✚ Solde = ajustement des montants au vu des coûts réels en janvier 2012

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical,

- ✚ Acceptent, à l'unanimité, la grille des coûts à l'habitant 2011 susvisée relative aux contributions des communes et des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- ✚ Acceptent, à l'unanimité, les montants à facturer aux communes et aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2011.

**Délibération N° 2011-11 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation du Centre de Tri : lancement d'un appel d'offres**

Le marché actuellement en cours, d'une durée de 7 ans, arrive à son terme le 31.12.2011.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- ⊕ de lancer un nouvel appel d'offres pour une durée de 4 ans avec possibilité de prolongation et comprenant 3 lots :
  - Lot 1 : Collecte en porte-à-porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés
  - Lot 2 : Collecte en apport volontaire des papiers et du verre
  - Lot 3 : Exploitation du Centre de Tri
- ⊕ D'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Le document, ci-joint, distribué aux élus lors de la séance, est commenté par Mme S. DE JONCKEERE.

Lors de la présentation, il est précisé que les communes souhaitant demander une réduction de fréquence de collecte doivent se prononcer au plus vite : **lancement de l'appel d'offres au plus tard mi avril.**

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité

- ⇒ Autorisent à lancer un marché d'appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation du Centre du Tri
- ⇒ Autorisent le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Séance levée à 19 H 20

***Le Président***  
***J.P. DUVERGNE***

**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 28.03.2011 - 17H30**

<u>Communes</u>	<u>Nom du délégué</u>
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	Mme BERKANE Florence
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE	Mme AGEN Sophie
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absnets
BEAUMONT EN VERON	M. MAIRE Alain
BRASLOU ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MILLION Nathalie
BRAYE SOUS FAYE ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme FERREIRA Marie-Noëlle
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	M. HURET Jean Claude
CANDES ST-MARTIN (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. JULIEN J.G. ⇒ Procuration donnée à Mme TERRIEN S. (Lemeré)
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. GUERIN André
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. DUVERGNE Jean Pierre
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. HENNEBEL Franck ⇒ procuration donnée Mme BAYARD M. (Marigny Marmande)
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. LAURENT A. ⇒ procuration donnée à M. DUVERGNE J.P. (Chinon)
CINAI (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE	Absents Excusés
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. SALLARD Raynald ⇒ procuration donnée à M. MORIN C. (Cinais)
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. BRIAND Michel
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
HUISMES	Absents
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	M. COURREGÉ Pierre
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS	Mme AUGER Elisabeth
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. DEBIEN Jean Paul
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme LEPAPE Josette
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme. MAUNOIR Josseline
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RABUSSEAU Madeleine
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. RODA José
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme BAYARD Martine
MAZIERES DE TOURAINE	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	M. TABUTAUD Philippe
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	M. LE HERON Christian
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	M. BOUCHET Michel
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. ALLEZY Jean Louis
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	M. LISSOIR Bruno
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Mme MARTIN Danièle
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	M. HOLLEBEKE Alain



LA ROCHE CLERMAULT (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>Mme YVON Marinette</b>
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>Absents</b>
ST BENOIT LA FORET (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	<b>M. DAUDIN René ⇒ procuration donnée à M. BRIAND M. (Cravant les Coteaux)</b>
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Absents</b>
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Mme RICARD Bénédicte</b>
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>Mme ALBERT Maryvonne</b>
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>M. RABOIN Claude</b>
SAVIGNY EN VERON	<b>Mme VIGNERON Anne-Marie</b>
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	<b>Mme VERNA Michèle</b>
SEUILLY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>M. RAMBAULT Bernard</b>
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	<b>M. CHALON Ugo</b>
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	<b>M. BLAIS Robert</b>
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>Absents Excusés</b>
THIZAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>M. ARRONDEAU Claude</b>
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	<b>M. BESNARD Dominique</b>
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	<b>M. ROY S.</b>
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>M. DOUCHET Didier</b>
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	<b>M. BIGOT Eric</b>
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>M. DOMENGER Stéphane</b>
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>M. LEGRAND Gérard</b>

Mme DAMPIERRE Catherine

Assistaient égalementServices SMICTOM du CH :

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme L. TROKHATCHEFF
- \* Mme A. ROBIN

Absents Excusés

**M. Y. BRESTESCHE – Président Honoraire**  
**Mme C. CHEMINOT Trésorière Principale de CHINON**

Nombre de membres en exercice : 77**Membres présents : 50**Membres votants : 55**Secrétaire de séance :** Mme N. SENNEGON

## APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI

### Pour mémoire :

- Présentation au Comité Syndical de novembre 2010 de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets avec 2 scénarii :
  - o Scénario 1 :
    - Réduction des fréquences de collecte des OMr
    - Collecte des emballages tous les 15 jours
    - Généralisation de l'AV pour les journaux
  - o Scénario 2 :
    - Idem scénarios 1 + conteneurisation de la collecte des OMr
- Présentation de l'étude aux Communauté de Communes du SMICTOM :
  - o **3<sup>ème</sup> scénario de transition envisagé :**
    - **réduction des fréquences de collecte des OMr suivant le souhait des communes concernées**
    - **maintien de la fréquence hebdomadaire des emballages**
    - **maintien de l'AV des journaux sur les secteurs en C1**
  - o présentation faite à :
    - CC Pays d'Azay le Rideau
    - CC Ste Maure de Touraine
    - CC Bouchardais
    - CC Véron
    - CC Touraine Nord Ouest
    - CC Rivière Chinon St Benoît la Forêt
    - (non faite à la CC Pays de Richelieu)

Pour cet appel d'offres, le SMICTOM a pris l'assistance du bureau d'études ORTHEMIS Environnement (sous-traitant : Girus) sur la partie technique et du cabinet Palmier sur les aspects juridiques.

Le projet de cahier des charges sera donc discuté avec l'AMO.

### **Articulation envisagée :**

Durée : 4 ans – prolongeable d'1 an supplémentaire (4 ans +1 an)

Allotissement : identique au marché actuel :

- Lot 1 – collecte en porte-à-porte des emballages légers, des papiers et des ordures ménagères résiduelles
- Lot 2 – collecte en apport volontaire du verre et des papiers
- Lot 3 – exploitation du centre de tri

### **Principales dispositions et évolutions envisagées par rapport au marché actuel :**

#### **Collecte en porte-à-porte :**

- Possibilités offertes aux candidats de répondre avec des **benne d'occasion**
- **Réduction de fréquences** des OMr :
  - o OK pour Savigny-en-Véron
  - o restant à confirmer à ce jour pour Beaumont-en Véron, Langeais, Chinon, Azay-le-Rideau, Pont-de-Ruan, Cinq Mars la Pile
  - o non envisagées pour Cheillé, Avoine, Richelieu, Avon-les-Roches (camps du Ruchard), L'île Bouchard
- Mission d'accompagnement du SMICTOM en vue de la **labellisation** du service suivant le dispositif ADEME / Eco-Emballages
- Intégration en tranche conditionnelle de la réalisation de **l'enquête de dotation**, préalable à la conteneurisation

**SMICTOM du Chinonais** • Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

24 place Jeanne d'Arc • B.P. 203 • 37502 CHINON CEDEX

Tel. 02 47 93 22 05 • Fax. 02 47 93 05 87

[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

- dispositions financières :
  - o réflexion sur la périodicité de la **révision des prix** :  
Actuellement annuelle, une révision plus fréquente (à minima semestrielle) paraît désormais incontournable (fluctuations du prix du carburant).

#### Apport volontaire :

- A priori peu de changements au niveau technique
- Suppression de la prestation de livraison des sacs et des bacs qui serait intégrée à l'exploitation du centre de tri (cf. ci-après)
- réflexion sur la périodicité de la **révision des prix** analogue à la collecte porte-à-porte.

#### Exploitation du centre de tri :

- mise en œuvre de **caractérisations sur les refus de tri** (modalités normées) pour déterminer l'efficacité du tri
- intégration de la **fourniture d'un engin de manutention** :  
L'exploitant rencontre actuellement de grosses difficultés sur la maintenance de l'engin acheté par le SMICTOM, qui se révèle très coûteuse ; l'idée est donc que le futur exploitant prenne un engin en location de longue durée avec une maintenance « full service ».
- intégration des **prestations de livraisons des sacs et des bacs** :  
Actuellement, ces prestations sont incluses dans le lot apport volontaire ; les sacs et les bacs étant stockés dans l'enceinte du centre de tri, l'intégration au lot « tri » évitera les problèmes de responsabilités et une interface qui s'est avérée parfois litigieuse entre les prestataires chargés des livraisons et le centre de tri.
- Prise en compte de l'utilisation de la **rampe à mâchefers** dans l'enceinte du site.
- Dispositions financières :
  - o Réflexion sur le **mode de rémunération** :  
Actuellement basée sur les tonnes entrantes, une rémunération suivant les tonnes sortantes (livrées aux filières) inciterait l'exploitant à ne pas laisser gonfler les stocks amonts, (problèmes de qualité si des matériaux sont stockés longtemps en attente de tri ; recettes repreneurs basées sur les tonnes livrées : permet « d'optimiser » ces recettes en ayant un stock le plus faible possible en fin d'année)
  - o Réflexion sur les **parts forfaitaires** :  
Actuellement, la rémunération de l'exploitant comporte des parts proportionnelles au tonnage et une part forfaitaire suivant la tranche de tonnage annuel dans laquelle on se situe (0 à 3000 t ; 3000 – 5000 t ; 5000 – 8000 t ; plus de 8000 t).  
Ceci était pertinent dans les premières années d'exploitation avec une montée en puissance des tonnages et un périmètre du SMICTOM encore en évolution. Aujourd'hui, le tonnage annuel est plus stable et mieux connu. L'intérêt de ces tranches est donc moins évident. Il pourrait donc être gardé le principe d'une part forfaitaire et des parts proportionnelles aux tonnages mais pour le tonnage actuel uniquement (simplifie l'acte d'engagement et l'analyse des offres). Toute évolution importante (changement de périmètre notamment) serait traitée par voie d'avenant

Compte tenu du Grenelle de l'environnement et des évolutions du code des marchés publics, l'avis de l'AMO est sollicité sur l'intégration de clauses environnementales : sur quels paramètres ces clauses peuvent-elles porter, comment les analyser et les prendre en compte dans le jugement des offres.

Est examinée avec l'AMO, l'opportunité d'imposer des options (variantes). De façon générale, les variantes libres seront autorisées.

Les critères détaillés de jugement des offres sont également discutés avec l'AMO : nature et pondération de chaque critère et sous-critères.